

Le guide de l'écolier

École du Val

Édition 2021-2022



Olivet
Proche de vous

Le mot de l'élu

Chers parents,

Le guide des écoliers, en version dématérialisée, est un repère pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans l'une de nos écoles publiques.

Précieux dans la perspective de la rentrée, ce recueil d'informations pratiques a vocation à vous donner tous les éléments utiles sur les aspects d'organisation de l'école, tant sur le temps scolaire que périscolaire. Un volet est aussi consacré aux activités extrascolaires. Ce guide a été conçu, et enrichi au fil des années, pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser. Il n'a peut-être pas encore réponse à tout ! Le Service Appui Relations Usagers est bien évidemment aussi à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches. Le bien être de l'enfant, son épanouissement, sa sécurité, sont au centre de la politique Famille mise en œuvre à Olivet.

Le parcours éducatif proposé au sein des accueils périscolaires dès la classe de CP illustre à lui seul cet engagement et démontre que nous allons bien au-delà d'un simple service de garderie. Nous mettons un point d'honneur à apporter de la qualité et les équipes au contact de vos enfants s'investissent dans ce sens. Le manager d'école en est le garant. Il est votre interlocuteur privilégié. Vous trouverez ses coordonnées dans le guide.

Le contexte sanitaire nous oblige à nouveau pour cette rentrée à maintenir des mesures strictes et appliquer les gestes barrière pour contenir l'épidémie de COVID-19 et garantir la continuité pédagogique. Nous avons appris des mois passés en faisant preuve d'adaptabilité et de responsabilité pour que tout se déroule au mieux. L'école vous informera au fur et à mesure des obligations qui s'imposent à tous.

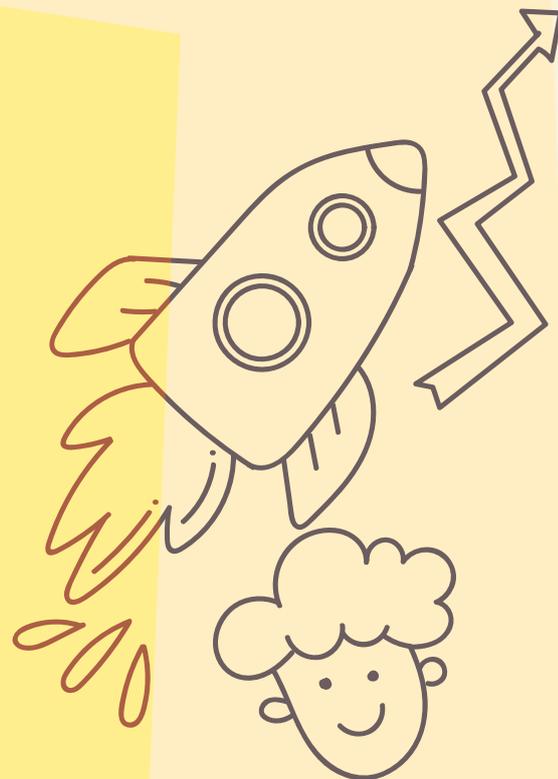
Bonne rentrée, bonne année scolaire 2021/2022 !

Stéphane Bourdillault, adjoint au Maire délégué à l'Enfance et à la Famille



Sommaire

- 4 Votre école en bref
- 7 Les infos pratiques
- 10 Les règles de vie à l'école
- 12 Les agents d'encadrement
- 15 Les centres périscolaires
- 21 La restauration scolaire
- 22 Les accueils de loisirs
- 26 Les modalités administratives
- 28 Les tarifs
- 30 Les règles de vie du périscolaire
- 32 Vivre à Olivet



Maternelle

Directrice : Barbara LE MEN

☎ 02 38 66 50 90

@ ecm-val-olivet@ac-orleans-tours.fr

Élémentaire

Directrice : Carole NAUDIN – HERBÉ

☎ 02 38 66 16 16

@ ec-val-olivet@ac-orleans-tours.fr

EVS direction : Jeanne Oustric

Journées de décharge : consulter l'affichage de l'école

L'école

L'école maternelle est constituée de 4 classes, de la petite à la grande section, et l'école élémentaire de 8 classes, du CP au CM2, plus une ULIS*. En 2021-2022, les deux écoles accueillent au total environ 310 élèves.

Les écoles du Val dépendent de l'Inspection Départementale (Éducation Nationale) de la circonscription de Saint-Pryvé Saint-Mesmin :

7, rue des Sablons
45750 Saint-Pryvé Saint-Mesmin

Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription :
Mme Murielle SUFFRIN

RASED** (sous le préau) : Mme LISLE (maître E), présente en fonction des besoins.

* Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

** Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en difficulté

Les classes de l'école

› Maternelle :

PS / MS : Delphine MENGEL

PS / GS : Mathilde BELOUARD &
Valérie BOILE

MS : Barbara LEMEN

PS : petite section
MS : moyenne section
GS : grande section

› Élémentaire :

CP / CE1 : Brigitte FOUCHER & Laurence MASQUÉ (lundi)

CP : Isabelle ABADIE & Laurence MASQUÉ (vendredi)

CE1 : Céline LEGENDRE & Claudia FLAMION

CE1/CE2 : Laura DIEUDONNÉ-LEQUESNE

CE2 : Nathalie VELTER & Laurence MASQUÉ (jeudi)

CM1 / CM2 : Noémie LOJOU

CM1/CM2 : Marina DELEPAUT & Claudia FLAMION (jeudi)

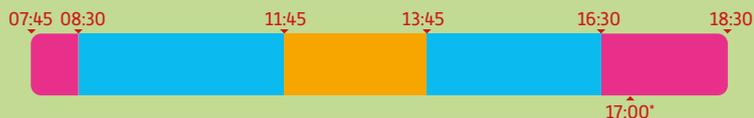
CM2 : Christelle RENNE & Laurence MASQUÉ (mardi)

ULIS : Anne Catherine Gohin



Les horaires

› maternelle et élémentaire



■ Accueil périscolaire ■ Temps scolaire ■ Pause méridienne

Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début des cours.

En maternelle, les élèves sont emmenés par les parents dans les classes et récupérés dans le hall de la maternelle ou dans les classes.

En élémentaire, les élèves attendent devant le premier portail, ils y sont raccompagnés à la sortie.

En dehors des horaires d'entrée et de sortie, l'école sera fermée à clef. Il est donc demandé aux parents d'être ponctuels.

* Pour garantir la sécurité des enfants le soir, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire ne peuvent pas partir pendant la 1^{re} demi-heure (goûter).

Le calendrier 2021-2022

| | |
|---------------------------------|---|
| Rentrée scolaire | mardi 1 ^{er} septembre 2021 |
| Vacances de la Toussaint | fin des cours : vendredi 22 octobre 2021 reprise : lundi 2 novembre 2021 |
| Vacances de Noël | fin des cours : vendredi 17 décembre 2021 reprise : lundi 3 janvier 2022 |
| Vacances d'hiver | fin des cours : vendredi 4 février 2022 reprise : lundi 21 février 2022 |
| Vacances de printemps | fin des cours : vendredi 8 avril 2022 reprise : lundi 25 avril 2022 |
| Vacances d'été | fin de l'école : jeudi 7 juillet 2022 |



Aux abords de l'école

Il est strictement interdit de stationner sur la zone de dépose-minute. Il est demandé aux parents d'avancer au maximum avant d'arrêter le véhicule pour en faire descendre les enfants. **En aucun cas il n'est autorisé d'y laisser un véhicule pour accompagner les enfants à l'école.** De même, il est interdit d'y faire une marche arrière.

Des places de stationnement sont disponibles le long de la maternelle, rue des Glazons et vers l'Orbellière.

Les taxis ULIS ou les personnes en situation de handicap peuvent se garer sur la place réservée à cet effet rue d'Ivoy ou près de la structure de jeu.

L'arrêt réservé aux cars doit rester libre pour permettre leur stationnement à tout moment au cours de la journée.

Les élèves qui viennent à vélo pourront le laisser dans le garage à vélos, attaché avec un antivol. Le port du casque est obligatoire.



La ligne pédibus reprendra à la rentrée. Une réunion ouverte au public se tiendra à l'école afin d'expliquer le principe du pédibus. Outre celui de se rendre à l'école, l'objectif est de rassembler de façon conviviale et solidaire, les enfants et les bénévoles qui souhaitent faire partie de cette expérience. C'est aussi le moyen de faire un peu d'exercices et également de réduire le stationnement automobile aux abords des écoles. Les parents intéressés par l'aventure peuvent prendre contact avec le manager d'école, Azziz IDIOUS (coordonnées en page 12)

Conseil d'école & représentants des parents d'élèves

Début octobre auront lieu des élections pour choisir les représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an.

Participent au conseil d'école : la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, du périscolaire, les parents élus, la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Le conseil d'école pose des questions et donne son avis sur le fonctionnement de l'école.

À l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé, adressé à chaque membre du conseil et diffusé (panneau extérieur, via le site Internet de l'école ou celui de la ville).

Association des parents d'élèves

FCPE du Val

536 rue d'Yvoy – 45160 Olivet • parents-ecolesduval@gmail.com

L'Association des Parents d'Élèves est une association indépendante et apolitique. Elle participe, par l'intermédiaire des délégués de parents, aux conseils d'école.

Information des parents

Les affichages sur les panneaux extérieurs sont destinés aux informations pour les parents.

Un cahier de liaison sert de lien entre l'école et les familles pour chaque élève. En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée dans chaque classe après un temps commun d'informations générales. En élémentaire, les bulletins scolaires sont communiqués aux parents chaque trimestre. En maternelle, un cahier de réussites est fourni chaque année et un bilan des acquis est remis aux parents en fin de grande section.

Pour rencontrer les enseignants en cours d'année, il est demandé aux parents de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Calendrier des réunions de rentrée 2021 :

Les dates des réunions seront communiquées à la rentrée.



Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer les sorties, les projets pédagogiques et coopératifs des classes. Il est proposé aux parents de participer à cette coopérative en donnant une cotisation.

Cette coopérative fonctionne également grâce à des bénéfices d'actions menées en cours d'année (photos, tombolas,...) par l'école ou l'association de parents d'élèves.

Matériel

En élémentaire, chaque élève doit avoir son matériel chaque jour. Ce matériel doit être marqué à son nom. Il devra être vérifié et complété tout au long de l'année.

En général...

De façon générale, évitez tous les objets personnels qui pourraient être source de conflit. L'usage du téléphone portable est interdit.

Agrément natation / vélo

Les parents peuvent accompagner pour aider dans l'eau ou lors des sorties à vélo. Pour cela, il leur est demandé de contacter la directrice ou consulter l'ENT, des sessions d'agréments seront organisées en cours d'année.

Livres

En élémentaire, les livres qui sont confiés aux enfants devront être couverts. Il leur est demandé d'en prendre le plus grand soin. En cas de détérioration il sera demandé de les remplacer.

L'espace numérique de travail (ENT)

L'ENT permet aux familles **d'élémentaire** de consulter les informations concernant la vie de l'établissement et de la classe, suivre les activités pédagogiques et périscolaires de leurs enfants, ou encore de trouver des liens vers l'Espace Citoyen, la restauration scolaire ou le site de la ville...

Pour vous connecter à l'ENT de l'école du Val (clé d'accès remise aux parents à la rentrée) :

<https://entolivet.itslearning.com>

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves **contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Afin de garantir la meilleure sécurité possible aux enfants et de garantir des conditions d'accueil de qualité, il est primordial que chacun respecte ces quelques règles.

Règlement intérieur

Il est voté au premier conseil d'école et envoyé par mail aux parents. Il vous sera demandé d'attester que vous en avez pris connaissance, par un coupon distribué par l'école.

Obligation scolaire

Les enfants à partir de 3 ans sont soumis à l'obligation scolaire. Les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont les suivants :

- maladie de l'enfant,
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (événements imprévisibles et indépendants de la volonté des responsables légaux).

Les autres motifs sont appréciés par l'Inspecteur d'Académie. Dans ce cas, prévenir la directrice et adresser un courrier pour expliquer l'absence de votre enfant à Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (cf. page 4)

En cas d'absence

Informez l'école par téléphone le plus tôt possible et précisez le motif. Laissez un message sur le répondeur le cas échéant, **en précisant bien le nom et la classe de l'enfant**. Pensez également à prévenir le périscolaire si l'enfant y est inscrit (02 38 66 51 79).

Si votre enfant doit manquer l'école ponctuellement ou régulièrement (suivi au CMPP, suivi orthophonique...), vous devez absolument faire une demande d'autorisation d'absence auprès de la directrice.

En cas de départ en cours de journée (enfant malade par exemple), une décharge de responsabilité vous sera demandée.

En cas de retard

En maternelle, une sonnette est installée sur la porte d'entrée. En élémentaire, elle est située sur le portail d'entrée. **L'enfant doit être accompagné jusqu'au secrétariat**. Il sera ensuite conduit dans sa classe. Il reste sous la responsabilité des parents tant qu'il n'a pas franchi les grilles de l'école.



Absence d'un enseignant

Dans le cas où l'Inspection n'est pas en mesure de proposer un remplaçant, après appel, les élèves présents sont répartis dans les autres classes. Quand l'absence de remplaçant est connue suffisamment à l'avance, l'école vous prévient par le cahier de liaison. En l'absence d'information, vous devez mettre vos enfants à l'école.

Assurance

Il est demandé en début d'année une attestation d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, indispensable pour participer aux activités facultatives (activités dépassant les horaires scolaires, comme une sortie avec pique-nique par exemple).

Droit à l'image

L'école du Val ou la ville d'Olivet peuvent être amenés à diffuser l'image, la voix et les créations de votre enfant à l'occasion de projets pédagogiques (site Internet, DVD, CD...). Il vous est donc demandé une autorisation sur la fiche de renseignements.

Santé et bien-être des enfants

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Par mesure de sécurité, aucun médicament ne doit être apporté à l'école. Aucun adulte ne pourra administrer de médicament.

En cas de maladie chronique ou traitement important, il faudra mettre en place un Plan d'Accompagnement Individuel avec le médecin scolaire. Dans ce cas, contactez la directrice.

Dans le cas de l'asthme qui n'a jamais nécessité d'hospitalisation, fournissez le médicament, une ordonnance du médecin et votre autorisation écrite.

E.P.S.

Cette activité est obligatoire. En cas de contre-indication médicale, merci de fournir un certificat de votre médecin.

Les cours de natation ont lieu à la piscine de l'InoX, et leur coût est supporté par la Mairie.

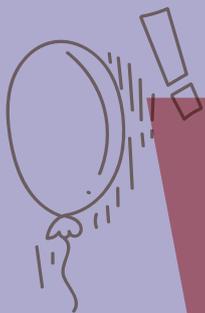
Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles sont sous la responsabilité des enseignants. Elles permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

Les enseignants choisissent les élèves qui peuvent en bénéficier et demandent une autorisation aux parents.

Les agents qui encadrent vos enfants



Le manager d'école

Il assure la coordination et le contrôle de toutes les activités de la mairie qui se déroulent au sein de l'école. Il est le responsable hiérarchique des agents des écoles. Avec les enseignants, il est l'interlocuteur privilégié des parents. Il est à leur disposition avec ou sans rendez-vous. Les parents doivent impérativement lui signaler toute information importante concernant l'enfant. Le numéro de portable du manager ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence et non pour la gestion du quotidien.

Cinq managers d'école sont en poste à Olivet. Chacun gère un groupe scolaire.

▶ À l'école du Val : **Azziz Idious**

☎ 02 38 66 51 79
06 37 63 70 63 (urgences)
📧 periscolaire.val@olivet.fr



Service Appui Relations Usagers

Mairie d'Olivet

☎ 02 38 69 83 12

📧 saru@olivet.fr

Les agents : périscolaires, de restauration et ATSEM.

Ils préparent les repas, assurent le service, encadrent les enfants ou entretiennent les locaux. Ils œuvrent pour le bien-être des enfants au sein des accueils communaux (écoles et accueils de loisirs), dans le respect du règlement des accueils péri et extrascolaires.

› L'adjointe administratif et animation

Cet agent est en charge du suivi des inscriptions de l'enfant aux différentes activités. Elle complète l'équipe périscolaire et effectue les tâches administratives.

Claire



Les taux d'encadrement

Le matin et le soir en accueil périscolaire, un agent encadre 14 enfants en maternelle et 18 enfants en élémentaire. Le midi, les taux d'encadrement sont d'un agent pour 15 enfants en maternelle et un agent pour 30 enfants en élémentaire. Le manager d'école n'est pas compté dans l'encadrement afin qu'il soit disponible pour échanger avec les parents.

› Les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont des agents de la collectivité, qui interviennent en binôme avec l'enseignant sur les temps scolaires.



Christine



Sylvie



Amandine
ATSEM
ULIS*



Angélique



Hédia

› Les agents de restauration



Thierry



Nathalie



Evelyne

*L'ATSEM ULIS est un agent de la collectivité qui intervient en binôme avec l'enseignante référente de ce cursus. Elle est en charge d'accompagner les élèves inscrits en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sur les temps scolaires

Politique jeunesse 2020-2026

« *Bien dans ma ville, bien dans ma vie* »

Un mot d'ordre : la co-construction

La politique jeunesse d'Olivet est élaborée en co-construction entre l'équipe municipale, les différents services de la ville, les écoles, les associations, etc.

La mise en place d'activités en lien avec la citoyenneté sur le temps périscolaire.



« **Ensemble, nous accompagnons les enfants dans leur développement pour qu'ils se construisent pas à pas, en découvrant le monde qui les entoure et la relation aux autres.** »

Bérénice Miché,
Responsable du service Enfance, Jeunesse

Concrètement, quelles sont les actions menées ?

Quelques exemples...

- Le Conseil des Jeunes d'Olivet, qui permet à des élèves volontaires de CM2 de suivre un parcours citoyen (commémorations, rencontres intergénérationnelles, protection de l'environnement, etc.) pendant un mandat d'un an.
- Les petites Foulées roses, une course gratuite pour lutter contre le cancer, qui mobilise environ 1000 enfants au mois d'octobre.



Le saviez-vous ?

La ville a obtenu le titre "Ville amie des enfants" de l'UNICEF en 2016 puis en 2021. Ce label implique la poursuite de plusieurs objectifs dans le cadre des différentes politiques publiques, comme la participation citoyenne des enfants et des adolescents, la solidarité internationale, ou encore la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services.

unicef
FRANCE



Olivet, ville amie
des enfants



Les accueils périscolaires

Horaires

Le respect des horaires est fondamental (voir horaires en page 5). En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir le périscolaire (numéro page 12)



Accueil du matin

Le matin, les enfants sont accueillis de manière échelonnée. Ils peuvent participer à des activités calmes libres jusqu'à l'heure de la classe.

La responsabilité de la commune ne pourra être engagée si l'enfant n'est pas explicitement confié à un agent.

En maternelle, les parents sont impérativement tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle de l'accueil périscolaire. Cela est également vivement recommandé en élémentaire.

Accueil du midi

Le repas du midi est servi en self pour gagner en fluidité, en autonomie et en confort.

Dans les établissements où sont organisés plusieurs services, chaque service dure 45 minutes. Pendant que les enfants prennent leur repas au restaurant scolaire, les autres élèves pratiquent des activités extérieures ou intérieures libres ou organisées. Les enfants sont sous la surveillance constante des animateurs ou des intervenants mandatés par la ville.

Accueil du soir

Les enfants prennent leur goûter pendant 30 minutes, en un ou deux services selon les sites.

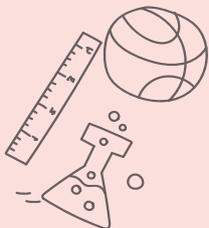
En maternelle : les enfants se voient ensuite proposer des jeux libres et d'autres activités ponctuelles.

En élémentaire : les enfants peuvent accéder, à des activités culturelles, sportives et citoyennes en lien avec la politique éducative de la ville (voir tableau page suivante), pratiquer des jeux libres, mais aussi se rendre en étude surveillée.

Les accueils périscolaires

Départ des enfants

Pour garantir la sécurité des départs le soir, les enfants inscrits aux accueils périscolaires ne peuvent pas partir pendant la première demi-heure d'accueil (goûter). Au-delà de cette demi-heure et jusqu'à l'heure de fermeture (18h30), les parents ou les personnes dûment autorisées peuvent venir chercher leurs enfants. Au départ des enfants, les parents doivent obligatoirement se présenter aux agents et signaler le départ de l'enfant en signant le tableau de présence. Les agents de la commune sont habilités à vérifier l'identité des personnes qu'ils ne connaissent pas. Ils vérifient également sur le dossier de l'enfant qu'elles sont autorisées à le prendre en charge.



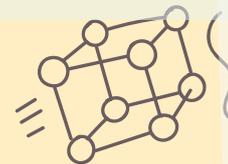
Aide aux leçons

L'aide aux leçons est proposée sur le temps de l'accueil du soir pour les élèves en école élémentaire. Cette aide aux leçons est organisée et financée par la mairie, et mise en place par les enseignants en fonction des besoins des élèves, avec l'accord des parents. Pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, les enfants font leurs leçons. Cet accompagnement renforcé gratuit pour les familles vise à lutter contre l'échec scolaire.

Le parcours éducatif

Dans toutes les écoles d'Olivet, un parcours d'activités est proposé aux enfants sur le temps de la pause méridienne et/ou sur le temps du périscolaire du soir. Il s'agit d'un parcours au sens de l'accompagnement vers une progression des savoirs, savoir-faire, et savoir-être des enfants. Il s'agit également d'un parcours car ce type d'activités leur sera proposé sur d'autres temps

extrascolaires comme à l'accueil de loisirs. Certaines activités sont soumises à inscription, d'autres sont proposées aux enfants en accès libre. Les enfants ont le choix mais s'engagent à suivre le parcours qu'ils ont choisi jusqu'à la finalité du projet. Les activités sont conduites par des animateurs périscolaires ou par des intervenants associatifs selon quatre thématiques.



Activités proposées aux accueils du midi et du soir (en élémentaire)

| | Sports | Arts et culture | Découverte | Citoyenneté |
|--------------|---|------------------------|---|---|
| CP | Gym – Tennis | Epression corporelle | Lire et faire lire | Vivre ensemble à l'école – Journée de l'arbre |
| CE1 | Gym – Basket – Tennis de table | Manga percussions | Échecs | Handisport |
| CE2 | Tennis – Basket | Manga percussions | Danse et théâtre | Vivre ensemble à l'école |
| CM1 | Baseball Taekondo | Exprime-toi en musique | Échecs – danse et théâtre | Handisport |
| CM2 | Basebal Taekwondo Tennis de table | Exprime-toi en musique | Danse et théâtre | Handisport – CJO |
| Tous niveaux | Les petites Foulées roses (sept. oct.) – Activités multisports | Loisirs créatifs | Jardinage – Jeux de société – Jeux de coopération – Activités scientifiques | Développement durable – Droits de l'Enfant – Journaux périscolaires – Conseils d'enfants (à partir du CE2) – Actions label UNICEF : sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire |

Être prêt pour la rentrée, un jeu d'enfant !

Zoom sur la rentrée en petite section

› Un peu de lecture...

N'hésitez pas à lire des albums sur le thème de la rentrée ou de l'école à vos enfants.

› ... de l'autonomie...

Les enfants peuvent commencer à apprendre à mettre leurs chaussures seuls, leur manteau, se laver les mains, se moucher, découper quelques fruits avec des couteaux non pointus ou découper des feuilles avec des ciseaux à bout rond. Il convient de prévoir des vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul et privilégier les chaussures à scratchs.

› ... et de la politesse !

Quelques formules de politesse sont attendues pour la rentrée : bonjour, s'il te plait, merci, au revoir...et savoir dire son prénom !



Sécurité

En début d'année les parents remplissent une fiche de renseignements et une fiche d'urgence où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, s'il doit suivre un régime particulier, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.



La mairie accompagne les familles

Toujours dans la volonté d'accompagner les enfants dans leur apprentissage, le CCAS d'Olivet propose des aides aux familles pour les activités extra-scolaires : un coup de pouce pour bien grandir.

Aide au financement de l'ALSH

Le CCAS d'Olivet propose de prendre en charge les enfants de 3 à 10 ans dans les accueils de loisirs de la commune. sous condition de ressources, de participer à la prise en charge des enfants... Cette aide, gratuite pour les familles, permet à l'enfant de se rendre dans les accueils de loisirs sur 5 jours lors des petites vacances scolaires ou lors des vacances d'été.

Aide à l'adhésion sportive et culturelle

Réservée aux familles dont le quotient familiale est inférieur ou égal à 800, cette aide permet aux enfants de 6 à 8 ans d'adhérer à une association pour l'année scolaire. Le montant de l'aide par adhésion est de 100 euros – le surplus est à charge de la famille.

Aide au départ en colonie de vacances

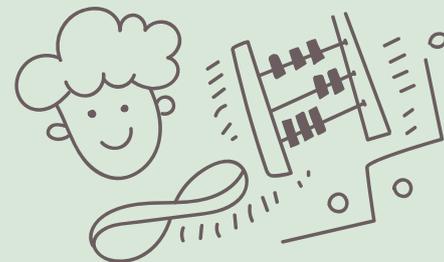
Les bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF (quotient familial inférieur ou égal à 800) peuvent également être aidés par le CCAS. Les séjours proposés seront catégorisés selon l'âge des enfants. Toutefois, une participation financière sera demandée aux familles. Le nombre de places est limité.

Tickets piscine

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 710, le CCAS met à disposition des tickets piscine (gratuit). Il est possible de s'y rendre 9 fois maximum à raison d'une fois par semaine.

Apprentissage de la nage

Pour les enfants n'ayant pas réussi le test "savoir nager" en classe de CM2, le CCAS propose aux enfants d'apprendre à nager pendant les petites vacances scolaires. Ce stage est proposé sur 5 jours.



La restauration scolaire

La ville d'Olivet fait le choix d'assurer elle-même la préparation des repas servis dans les restaurants scolaires.

Les 1500 repas des enfants sont préparés la veille à la cuisine centrale et sont livrés quotidiennement dans les sept cuisines des écoles.

La ville s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi Egalim. Celle-ci favorise l'approvisionnement bio, de qualité, et les circuits courts. Un repas végétarien par semaine est servi aux enfants. Dans le respect des préconisations nationales (GEM-RCN et Plan National Nutrition Santé), les menus sont élaborés par le responsable de cuisine en collaboration avec une diététicienne indépendante. Au-delà des recommandations, la grande majorité des plats servis sont élaborés à base de produits frais de qualité.

Les repas sont également agrémentés d'herbes aromatiques produites par le service espaces verts de la ville.

Le temps du repas est considéré comme un véritable temps éducatif. Les agents de restauration des écoles mettent tout en œuvre pour que le service soit de qualité, que les repas soient chauds ou à bonne température et appétissants. L'équipe d'animation participe également à ce que le repas soit un temps convivial, d'éveil au goût et d'apprentissage de la vie en société.

Quand les enfants ne sont pas à table, ils sont en activité. Un programme riche et varié, ponctué de temps festifs est proposé aux enfants.

Le saviez-vous ?

Les menus ainsi que les allergènes sont mis à disposition deux semaines à l'avance sur l'Espace Citoyen, sur le site Internet de la ville et sur l'application Olivet & vous. Ils sont également affichés dans les écoles.



Pour toute question relative aux inscriptions et à la facturation

✉ saru@olivet.fr

Informations sur les accueils de loisirs

Accueil de loisirs du Donjon

ouvert aux enfants de plus de 6 ans
(du CP au CM2)

279, chemin des Muids

☎ 02 38 51 00 58

✉ alsh.donjon@olivet.fr

Accueil de loisirs Larry-Ronfard

ouvert aux enfants de moins de 6 ans
(de la PS à la GS)

280, rue des Ormes

☎ 02 38 49 60 68

✉ alsh.larry@olivet.fr

Le mercredi

Trois sites accueillent les enfants : à la journée, au Donjon pour les élémentaires et au Larry pour les maternelles. Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis sur le site de l'école Ronfard.

Les vacances scolaires

Pendant ces périodes, un accueil est assuré à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Les activités se déroulent de 9h à 17h. La commune met en place un bus entre le centre du Larry et celui du Donjon.

Il est possible de réserver directement sur l'Espace Citoyen. Les inscriptions à l'accueil de loisirs se font 7 jours avant la période réservée.

Pour les familles qui le souhaitent, une navette est mise à disposition :

- › Le matin : départ à 8h30 du Larry et arrivée au Donjon à 9h.
- › Le soir : départ à 18h du Donjon et arrivée au Larry à 18h15.

Retrouvez le programme des activités et le règlement intérieur des accueils de loisirs des vacances scolaires sur olivet.fr.

Grandir aux accueils de loisirs d'Olivet



C'EST DEVENIR AUTONOME, PRENDRE CONFIANCE EN SOI, AGIR ET PENSER, AVEC RESPECT, SAVOIR S'EXPRIMER, PRENDRE GOÛT À LA DÉCOUVERTE !



EXPLORER LE MONDE ET FAIRE DES EXPERIENCES SCIENTIFIQUES !

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE LOCAL GRÂCE AUX ACTIVITÉS



ACCÉDER À LA CULTURE DE FAÇON LUDIQUE !



VIVRE LE COLLECTIF EN PARTAGEANT AVEC LES AUTRES LES TEMPS DE VIE ET DE JEUX



SE DÉPENSER EN SAMUSANT !

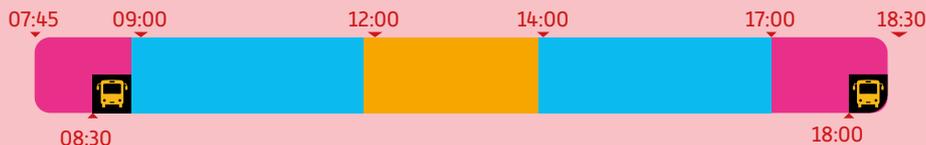
Les mercredis

Les inscriptions à l'accueil de loisirs devront être effectuées au plus tard le samedi midi précédent avant minuit.

Pour la journée complète :

Les enfants pourront être accueillis, selon leur âge, soit dans l'accueil de loisirs du Larry pour les moins de 6 ans, soit au centre du Donjon pour les plus grands, à la condition qu'ils soient inscrits à la journée.

Ils peuvent être récupérés à partir de 17h et jusqu'à 18h30 au Centre du Larry et 18h au Donjon. Une navette bus assure la liaison entre le Donjon et le Larry à 18h pour un accueil centralisé en fin de journée.



Pour la demi-journée :

Les familles ont aussi la possibilité de bénéficier d'un accueil à la demi-journée, le mercredi matin. Cette alternative sera proposée sans restauration avec un accueil regroupé des enfants à l'école Michel Ronfard avec un programme d'animations adapté. Pour les enfants extérieurs à la commune ou de l'école de la Providence, un compte famille doit être enregistré en mairie.



UNE JOURNÉE AUX ACCUEILS DE LOISIRS D'OLIVET

6h30
>11h

En cuisine centrale, on s'affaire pour préparer les repas du lendemain et pour livrer le repas du midi.

7h45
>8h30

Les animateurs accueillent les enfants qui arrivent de façon échelonnée.
8h30 : c'est l'heure du bus pour ceux qui le prennent pour aller au Donjon.

9h

Il est l'heure de se présenter. Et c'est parti pour les activités. Les enfants ont le choix entre des activités sportives, culturelles, manuelles, artistiques, d'expression ou c'est l'heure du départ en sortie.

11h30

Après que l'équipe de restauration ait préparé la mise de table et fait chauffer les plats, on se lave les mains et passe à table. Souvent, il y a deux services. Quand les enfants ne sont pas à table, ils sont en atelier. Ils ont le choix parmi des activités calmes comme la lecture, l'écoute de contes ou des jeux libres ou sportifs.



13h

Pour ceux qui font la sieste, c'est l'heure. Pour les autres, après le repas, c'est le moment de se détendre avec une activité calme, de s'exprimer sur ce qu'on a envie de faire, ou sur la vie du groupe.

14h15

À la fin du temps calme, on commence de nouvelles activités. Toujours au choix : sportives, scientifiques, musicales, ou plus calmes. Les activités du matin et de l'après-midi sont interchangeables.

16h

C'est l'heure du goûter qui a été préparé par la cuisine centrale et quelques fois par les enfants.

16h30
>18h30

Les enfants terminent la journée sur un temps libre accompagné : jeux d'éveils, jeux de société, dessins... Les parents viennent les chercher entre 17h et 18h30. 18h : c'est l'heure du bus pour ceux qui rentrent du Donjon par ce moyen.

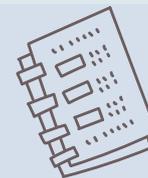


Contacts :

Donjon : alsh.donjon@olivet.fr ou 02 38 51 00 58
Larry : alsh.larry@olivet.fr ou 02 38 49 60 68

 Olivet
Proche de vous

Modalités d'inscription et de paiement



L'Espace Citoyen

C'est le portail Internet mis à disposition par la mairie pour les inscriptions scolaires et périscolaires et le paiement des activités de vos enfants (restaurant scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, stages d'été...). Vous y trouverez également le règlement intérieur des accueils de loisirs.

Première inscription

L'inscription est obligatoire pour bénéficier des activités périscolaires, tant pour les accueils et la restauration que pour toute autre activité (étude surveillée, etc.).

L'inscription à ces activités se fait sur l'Espace Citoyen ou auprès du Service Appui Relations Usagers (SARU) de la mairie en même temps que l'inscription scolaire :

- › accueils périscolaires du matin et du soir
- › restauration scolaire
- › accueil de loisirs du mercredi
- › accueil de loisirs du mercredi matin
- › accueil de loisirs des vacances scolaires

Les documents à fournir

Ces documents sont à transmettre au moment de l'inscription à l'école :

- › un justificatif de domicile
- › une photocopie du livret de famille
- › une attestation de la Caisse d'Allocations (avec le quotient familial) ou autre organisme ou dernier avis d'imposition (pour les familles non allocataires)
- › une procuration des parents si nécessaire.
- › une attestation d'assurance responsabilité civile à jour

Les enfants non-inscrits ou pour lesquels le dossier ne serait pas complet ne pourront pas bénéficier des services proposés par la mairie.

› Important !

Toute modification (numéro de téléphone, adresse, vaccination...) devra être signalée dans les plus brefs délais.

Chaque année, avant la rentrée des classes de septembre, les familles doivent renouveler leur inscription aux activités périscolaires en retournant un dossier personnalisé fourni par la mairie en fin d'année scolaire, en joignant une attestation CAF (ou le dernier avis d'imposition pour les familles non allocataires) et une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

La réservation des activités

Après inscription auprès du Service Appui Relations Usagers (SARU), l'enfant peut participer à diverses activités. Elles doivent être réservées sur l'Espace Citoyen.

› Sur l'Espace Citoyen

Les réservations peuvent être faites pour l'année et sont modifiables par les parents jusqu'à 4 jours (consécutifs, ouvrés ou non) avant 14 h avant la prestation réservée.

Les réservations en urgence, c'est-à-dire moins de 4 jours avant la prestation concernée, sont facturées au tarif « hors délais ».

› Les réservations pour le jour même

sont faites uniquement auprès des agents périscolaires.

› À noter...

Les réservations périscolaires annulées moins de 4 jours avant l'activité concernée seront facturées, sauf en cas de maladie de l'enfant (sur justificatif médical). Pour les vacances, les dates de réservation sont fixées à des dates précises, une semaine avant la semaine d'accueil. Aucune modification n'est possible après cette date.

› Absence d'un enfant

En cas d'absence d'un enfant pourtant inscrit, **il est indispensable que les agents soient prévenus par les parents**. En effet, la présence des enfants est contrôlée régulièrement, en particulier au moment de leur prise en charge.

Les activités concernées par ces réservations sont :

- › la restauration scolaire
- › les accueils périscolaires
- › les accueils de loisirs le mercredi (journée ou matin) et pendant les vacances.

Lorsqu'un enfant inscrit est absent, **une procédure d'urgence est mise en œuvre** et tous les services de secours sont alertés (police, gendarmerie, etc.). Il serait dommageable de déployer cette procédure de secours pour un enfant qui est simplement reparti avec ses parents après la classe alors qu'il était inscrit aux accueils périscolaires. En cas de maladie, un certificat médical est demandé pour la non facturation.

› Absence d'un enseignant

L'école étant tenue d'accueillir les enfants, le repas de l'enfant absent sera facturé.

› Simple et sûr, le paiement en ligne

Pour éviter les tracasseries administratives, l'Espace Citoyen dispose d'une plateforme de paiement en ligne sécurisée pour régler directement toutes les prestations périscolaires. Il est aussi possible d'opter pour le prélèvement automatique.

› Défaut de paiement

En fonction de la gravité des impayés constatés, différents types de sanctions peuvent être prononcés à l'encontre des parents : avertissement, suppression temporaire ou définitive des droits d'inscription à l'ensemble des services.

Tarifs des accueils périscolaires et de la restauration

Ces tarifs sont valables pour toute l'année scolaire 2021-2022.

[Consulter le menu](#)



* Réservations en urgence effectuées moins de 4 jours avant la prestation concernée.

** Quotient Familial

*** Pour les enseignants et les agents travaillant dans les écoles. Si vous n'êtes pas allocataires de la CAF ou bien de la MSA, vous devez contacter le Service d'Appui Relations Usagers qui vous indiquera le tarif correspondant à votre situation.

| | | Tarifs de base | Tarifs hors délai* |
|--|-----------------------------------|----------------|--------------------|
| Accueil du matin (à partir de 7h45) | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | 0,55 € | 0,80€ |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | 0,70€ | 1,05€ |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | 0,90€ | 1,35€ |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | 1,05 € | 1,60 € |
| | Tarif 5 : QF** ≤ 1800 | 1,15 € | 1,75 € |
| | Tarif extérieur | 1,50 € | 2,25 € |
| Accueil du soir (jusqu'à 18h30) | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | 0,60 € | 0,90 € |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | 0,80 € | 1,20 € |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | 1,05 € | 1,60 € |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | 1,25 € | 1,90 € |
| | Tarif 5 : QF** ≤ 1800 | 1,35 € | 2,05 € |
| | Tarif extérieur | 1,80€ | 2,70 € |
| Restauration scolaire | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | 0,50 € | 0,75 € |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | 1,90 € | 2,85 € |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | 3,75 € | 5,60 € |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | 4,00 € | 6,00 € |
| | Tarif 5 : QF** ≤ 1800 | 4,25 € | 6,40 € |
| | Tarif extérieur | 6,50 € | 9,75 € |
| Restauration scolaire avec projet d'accueil individualisé | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | 0,00 € | 0,50 € |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | 0,80 € | 1,20 € |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | 1,50 € | 2,25 € |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | 1,60 € | 2,40 € |
| | Tarif 5 : QF** ≤ 1800 | 1,70 € | 2,55 € |
| Restaurant | Tarif extérieur | 2,60 € | 3,90 € |
| | Tarif adulte*** | 5,30 € | 7,95 € |
| Aide aux leçons | | | gratuit |

Tarif des accueils de loisirs

Les tarifs d'accueil du mercredi sont valables pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Ceux des vacances seront actualisés au 1^{er} janvier 2022.

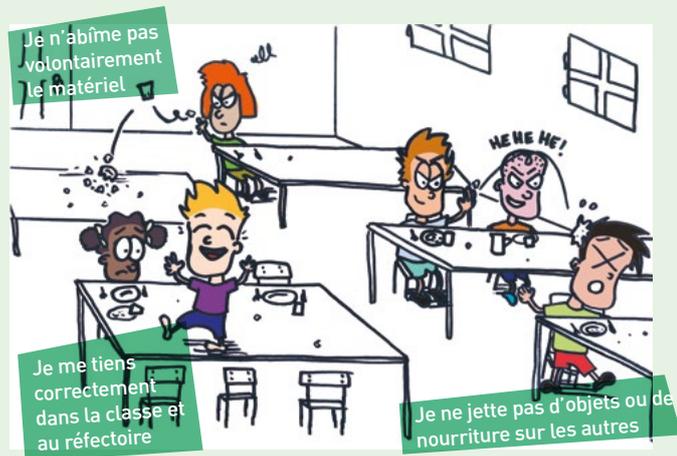


| | Quotient familial | 1/2 journée (mercredi matin) | Journée |
|---|-----------------------------------|------------------------------|---------|
| Accueil de loisirs sans hébergement | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | 2,00 € | 2,80 € |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | 4,90 € | 7,00 € |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | 8,80 € | 12,60 € |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | 10,80 € | 15,40 € |
| | Tarif 5 : QF** ≥ 1801 | 12,80 € | 18,20 € |
| | Tarif extérieur | 16,70 € | 23,80 € |
| Accueil de loisirs sans hébergement - avec projet d'accueil individualisé | Tarif 1 : QF** ≤ 465 | | 2,00 € |
| | Tarif 2 : 466 ≤ QF** ≤ 710 | | 4,90 € |
| | Tarif 3 : QF** 711 ≤ QF** ≤ 1200 | | 8,80 € |
| | Tarif 4 : QF** 1201 ≤ QF** ≤ 1800 | | 10,80 € |
| | Tarif 5 : QF** ≥ 1801 | | 12,80 € |
| | Tarif extérieur | | 16,70 € |

› Important !

Le montant du Quotient Familial (QF) doit être transmis chaque année et à chaque changement de situation (prise en compte sur prochaine facture) faute de quoi le tarif le plus élevé est appliqué sans qu'aucune régularisation ne puisse ensuite être accordée.

Règlement



Les règles de vie du scolaire sont également applicables au périscolaire, avec comme contact privilégié le manager d'école.

À l'école, **je reste poli(e)** en toutes circonstances, **je respecte les consignes** d'organisation et de sécurité, **je prends soin du matériel** qui m'est confié, **je le range** quand l'activité est terminée, **je mange proprement** et reste assis à table, **je demande la permission** avant de me lever.

Règlement

Tout manquement au présent règlement par un enfant fera l'objet d'un rappel par les agents. Les familles, en fonction de la gravité ou de la répétition des actes, sont informées des faits reprochés.

Suivant l'âge de l'enfant, la gravité et la répétition des faits reprochés, différents types de sanctions peuvent être prononcés :

- › **Mise à l'écart** immédiate et temporaire du groupe. Elle est prononcée par les agents des écoles lorsqu'un enfant ne respecte pas les règles de convivialité (par exemple quand un enfant se moque d'un camarade, court dans le couloir, etc.) ;
- › **Avertissement de l'enfant** avec convocation des parents par le manager d'école lorsqu'un enfant commet certaines incivilités (par ex. quand un enfant se moque d'un adulte, insulte un camarade, etc.) ;
- › **Exclusion temporaire ou définitive** de l'enfant de l'ensemble des services périscolaires lorsque l'enfant commet des actes pouvant nuire à l'intégrité physique ou morale d'un autre enfant ou d'un agent (par exemple quand un enfant insulte un agent, frappe un camarade ou un agent, vole, dégrade volontairement le matériel, ou renouvelle un comportement déjà signalé, etc.).

Toutes les mesures éducatives pouvant permettre à l'enfant de réparer l'acte commis seront envisagées avec

lui lorsqu'il s'agira d'un simple rappel à la règle, et avec ses parents lorsqu'il s'agira d'un avertissement ou d'une exclusion.

De la même façon, tout manquement au présent règlement par un parent fera l'objet d'un rappel. En fonction de la gravité du manquement constaté, différents types de sanctions pourront être prononcés à l'encontre des parents.

- › **Avertissement oral ou par courriel** par le manager d'école (par ex. en cas de retard, etc.) ;
- › **Convocation du parent** par le manager d'école (par exemple après 3 retards, si les parents n'ont pas prévenu en cas d'absence de leur enfant, etc.) ;
- › **Suppression temporaire ou définitive** des droits d'inscription à l'ensemble des services périscolaires pour la famille (par exemple en cas d'irrespect envers un agent, ou lorsqu'un parent persiste dans un comportement qui lui a été signalé comme inadéquat ou interdit, etc.)

Rappel : l'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'école.

Vivre à Olivet



La bibliothèque

De nombreuses animations sont organisées tout au long de l'année, et des espaces jeunesse sont spécialement réservés aux enfants : BD, mangas, malles romans, albums enfants, tablettes numériques, ordinateurs...

Abonnement gratuit.

365 rue du Général de Gaulle

☎ 02 38 25 06 16

📧 bibliotheque@olivet.fr

L'espace À l'Angle

C'est le premier lieu dédié aux ados d'Olivet ! Un grand salon aménagé, deux canapés, une bibliothèque, une télé, des ordinateurs avec accès wifi, une console de jeux, un billard...

À l'Angle accueille les jeunes d'Olivet de 11 à 16 ans tous les jours sauf le lundi et reste ouvert pendant les vacances scolaires. Géré par une encadrante diplômée, Charlène Villette, c'est un lieu convivial et moderne. Découvrez les activités proposées sur la page [f @langle](#)

155, rue Paul Genain

☎ 02 38 51 3 27 ou 06 25 57 28 50

📧 espaceados@olivet.fr

L'inoX

La piscine couverte l'inoX est située en plein centre-ville, sur le stade d'Yvremont. Avec ses deux bassins en inox sur fonds mobiles, elle promet de beaux moments d'amusement.

220 rue de l'Yvette • ☎ 02 38 24 09 94

Apprendre à faire du vélo

La ville a mis en place des pistes d'apprentissage à la circulation routière, destinée aux enfants de primaire, localisées impasse de la Pointe au Renard et à proximité de la place des Foulques. Chacun peut s'y rendre, quel que soit son niveau d'apprentissage, afin de se perfectionner ou d'apprendre comment se comporter en conducteur responsable.

Ces pistes d'apprentissage complètent un réseau de plus de 40 km de pistes cyclables sur la ville. Des stations de gonflage gratuites sont en libre service, et des garages à vélos sécurisés ont été installés, notamment aux abords du tram.

Les grands rendez-vous*

Septembre-octobre

Forum des associations : une centaine d'associations à rencontrer le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 18h !

📍 Centre sportif du Larry, rue des Chênes

Décembre

Animations de Noël : ateliers créatifs, rencontre avec le Père Noël, théâtre, lectures, spectacles de rue...

📍 Place Louis Sallé en centre-ville

Exposition de Noël : chaque année un artiste propose une exposition originale pendant la période des fêtes.

📍 Bibliothèque

Mars-avril

Carnaval des enfants : les enfants et leurs parents sont invités à se déguiser et à défiler en musique dans les rues d'Olivet.

Mai

Exposition illustration jeunesse : exposition et rencontres avec le public et les écoliers.

📍 Bibliothèque

Juin

Olivet en sport : les associations olivetaines ouvrent leurs portes ; à ne pas manquer, le Village sportif !

📍 Lieux suivant programme –
Village sportif au parc du Poutyl

Fête de la musique : la musique envahit les rues d'Olivet à chaque nouvelle édition, le 21 juin !

📍 Centre-ville, parc du Poutyl

Été

La Bamboche : petits et grands sont invités à découvrir des spectacles dans le cadre enchanteur du parc du Poutyl le premier week-end des grandes vacances.

📍 Parc du Poutyl

Stages d'été : une semaine pour découvrir une activité culturelle ou sportive... voici les stages d'été !

Fourchettes & musette : ambiance conviviale pour ce dernier grand rendez-vous de l'été, le samedi soir avant la reprise !

📍 Place Louis Sallé en centre-ville

* Informations données à titre indicatif pouvant faire l'objet de modifications.



Contact Mairie d'Olivet

Service Appui Relations Usagers

283, rue du Général de Gaulle
CS 20129 – 45161 Olivet cedex

☎ 02 38 69 83 12

saru@olivet.fr

